DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- **Carte d'identité** ou **Passeport**
- **Résultats du Code de la Route**
- **Dossier ANTS ou N° NEPh**
- **SUPPRIMER LE MANDAT DE L'ANCIENNE AUTO-ÉCOLE SUR VOTRE COMPTE « RDV PERMIS »**

- **150 € concernant votre inscription**

Paiement possible : Chèque, espèces, virement
NOUS N'ACCEPTONS PAS LA CB !

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR
ETABLISSEMENT PARTENAIRE DE LA SECURITE ROUTIERE

Devis, attestation, facture ou tout autre document adressé aux organismes financeurs sera facturé 40€. Aucun document après obtention du permis !

Auto-école Azur Drive

Borrigo - 62 avenue des Alliés
06500 MENTON
Tel : 09.87.01.76.36
E-mail : azurdrive06@gmail.com
Agrément N° : E 16006 0023 0
Siret : 822 229 449 00019
www.auto-ecole-azurdrive.fr

Permis B

(Boite automatique B78)

SANS ETG :

- **Code de la Route déjà obtenu**
- **Permis dès 17 ans**
- **13h conduite**

PACK CONDUITE :

INSCRIPTION + FORMATION CODE :

Frais gestion administrative *(Le dossier ANTS doit déjà être validé)* ..... 80 € /TTC
(OUVERTURE DOSSIER+ANTS+RDVPERMIS+GESTION RDV+ FACTURATION+CONVOCATION+SUIVI DOSSIER+INSCRIPTION PERMIS+CLOTURE DOSSIER)
Fiche de suivi et livret numérique ..... 30 € /TTC
Evaluation de départ *(Obligatoire)* ..... 40 € /TTC

Inscription : 150 € / TTC

FORMATION CONDUITE :

Leçon de conduite (x13h) ..... 715 € /TTC
Accompagnement examen de conduite x1 ..... 55 € /TTC
Vérifications mécaniques (1h+livret) ..... 25 € /TTC

Conduite + 1 Examen : 795 € / TTC

LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR
ETABLISSEMENT PARTENAIRE DE LA SECURITE ROUTIERE

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

Modalités de paiement :

- **150€** à payer pour valider l'inscription
- **795€** à régler maximum en **2x sans frais** :
- 390€ = 1 à 6h + vérifs.
- 405€ = 6 à 13h + 1 examen

Au-delà, un crédit vous engage, contactez les organismes financeurs.

AUTRES TARIFS :

Leçon de conduite supplémentaire ..... 55 € /TTC
Livre de vérifications ..... 6 € /TTC
Vérifications mécaniques ..... 19 €/TTC
Si échec examen pratique : ..... 53 € /TTC
Frais de fabrication de permis (après obtention)..... 40 € /TTC

HORAIRES :

Bureau & Code accès libre :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h & 14h à 19h
Le Samedi de 10h à 12h

Leçons de conduite :

Du lundi au vendredi de 8h à 19h non-stop
Le Samedi de 8h à 12h

SUIVEZ-NOUS SUR Facebook

Documentation remise à :

Mr / Mme .....

Demeurant : .....

Offre valable jusqu' au 31 / 12 / 2025

A Menton, le ..... / ..... / 2025

Signature :

Taux de réussite & nombre moyen d'heures de formation disponible en agence sur demande.

CONVERSION DE VOTRE PERMIS EN BOITE MANUELLE ?

(Pour ne plus être sous la mention restrictive)

Depuis le 1er janvier 2024, aucun délai ne sera nécessaire pour effectuer votre formation. Dès l'obtention de votre permis, vous pouvez effectuer votre passerelle.

Cette mise à niveau individuelle, comprend des éléments liés à la pratique, doit être réalisée sur **un véhicule à double commande équipé d'une boîte de vitesses manuelle**. De plus, elle doit être encadrée par un enseignant de la conduite diplômé.

Aucun examen devant un inspecteur n'est nécessaire à la fin de cette formation

Elle comprend 2 séquences distinctes :

SEQUENCE 1 (2 H) :

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité

SEQUENCE 2 (5H) :

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite
- Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

La formation permettant de retirer le code restrictif 78 peut être réalisée par des établissements de formation de la conduite agréés ou par des associations à vocation d'aide à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle.

Une fois que les 7 h de formation auront été suivies, le titulaire de l'agrément délivrera au candidat une attestation de suivi de la formation, et en transmettra une copie à l'administration afin qu'**un nouveau permis de conduire ne comprenant pas le code restrictif 78** soit délivré au candidat. (Excepté pour les conducteurs ayant passé le permis BVA pour des raisons médicales).

7h formation : 350 € / TTC